Distr.
**LIMITÉE**

**CS/ID/ARÉFOA/II/5**
Mars 2009

**Français**
Original: Anglais

**MARCHÉ COMMUN**
**de l'Afrique orientale et australe**

Réunion des régulateurs de l'énergie en vue
du lancement de l'Association des régulateurs
de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA)

COMESA Centre, Lusaka (Zambie)
16 - 17 mars 2009

# RAPPORT DE LA RÉUNION DES RÉGULATEURS DE L'ÉNERGIE EN VUE DU LANCEMENT DE L'ASSOCIATION DES RÉGULATEURS DE L'ÉNERGIE DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

-09

## A. INTRODUCTION

1. Les régulateurs de l'énergie du COMESA ont tenu une réunion visant le lancement de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) au COMESA Centre, à Lusaka (Zambie) les 16 et 17 mars 2009.

## B. PARTICIPATION, OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

### Participation

2. Participent à la réunion les régulateurs de l'énergie du Kenya, du Malawi, du Rwanda et de la Zambie, et les régulateurs de l'électricité d'Égypte, d'Éthiopie, de Madagascar et du Soudan. Participent également à la rencontre les délégués des pays suivants : Burundi, Érythrée, République démocratique du Congo et Union des Comores, représentant le ministère de l'Énergie qui régule actuellement le secteur de l'énergie. Assistent également à la réunion des représentants de l'EAC, de l'EAPP et de l'USAID. La liste des participants figure à l'annexe V.

**Ouverture de la réunion** (*premier point de l'ordre du jour)*

3. La réunion est officiellement ouverte par l'honorable Gladys Lundwe, vice-ministre de l'Energie et de l'Eau de la République de la Zambie. Au nom du gouvernement et du peuple de la Zambie, la vice-ministre souhaite la bienvenue à tous les délégués, les invite à se sentir chez eux et à saisir l'occasion pour visiter quelques lieux touristiques de la Zambie.

4. L'honorable Lundwe fait observer que le continent africain est doté de ressources énergétiques abondantes, plus qu'adéquates pour contribuer au développement du continent. Elle indique également que dans beaucoup de pays du COMESA, l'énergie traditionnelle de biomasse est utilisée principalement en termes de bois de chauffage.

5. Elle précise que toute la capacité installée de la région COMESA est d'environ 35.000 mégawatts ; presque 69 % de la capacité installée est thermique, tandis que 30 % est hydraulique. Elle indique en outre que selon les prévisions, le déficit d'électricité, actuellement estimé à 20% de la demande, sera aggravé dans les prochaines années à 46% en 2011, car la demande va augmenter suite à la croissance économique soutenue et à la pression démographique de la plupart des pays du COMESA. Elle explique ensuite qu'en moyenne, le prix de l'électricité dans la région COMESA est d'environ neuf à dix centimes par kwh, ce qui est très élevé par rapport aux autres régions.

6. L'honorable Lundwe indique également que les réserves brutes prouvées de la région COMESA se situent au-dessus de 50 milliards de barils, représentant environ 44% de celles de l'Afrique et 4 % des réserves brutes de la planète. Elle ajoute que la région produit environ 3 millions de barils de pétrole par jour tandis qu'elle consomme un peu plus d'un million de barils par jour.

7. La vice-ministre fait observer que l'accès insatisfaisant à l'énergie a été largement reconnu comme étant l'une des principales contraintes du côté de l'offre et

qu'il reste un facteur négatif en termes de compétitivité des secteurs de production de la région. À cet égard, elle souligne qu'il est important de relever les défis d'énergie auxquels fait face la région COMESA en développant et en mettant en application des actions à même de faire une différence remarquable sur le terrain.

8. L'honorable Lundwe déclare que l'une de ces interventions est l'harmonisation des cadres réglementaires dans la région COMESA en vue de la création d'un secteur d'énergie efficace en tenant compte des avantages de la capacité disponible et des économies d'échelle. À cet égard, elle souligne que la création d'une Association régionale des régulateurs de l'énergie, dont le principal objectif est de faciliter le renforcement des capacités de régulation en la matière et d'accroître l'intégration croissante des systèmes énergétiques et le commerce de l'énergie est un instrument utile et convainquant.

9. L'honorable Lundwe précise que, comme c'est le cas dans beaucoup de pays du COMESA, le bois de chauffage contribue de manière significative à la consommation totale d'énergie en Zambie. Elle ajoute que la consommation de ce type d'énergie est dominée par le secteur des ménages. Elle signale également que la capacité installée de production de l'électricité de la Zambie est d'environ 1910 mégawatts et qu'elle est dominée par l'énergie hydraulique. S'agissant du pétrole, elle indique que le pays dépend entièrement des sources extérieures et que le secteur du transport en est le gros consommateur, suivi de l'industrie minière.

10. L'honorable ministre informe les participants que l'Agence zambienne de régulation de l'énergie a été mise en place par la Loi portant régulation de l'énergie de 1995 pour faciliter l'établissement d'un cadre réglementaire viable susceptible d'instaurer la confiance des investisseurs dans ce secteur. Elle indique en outre que la Zambie a révisé sa politique nationale de l'énergie de 1994 et que la nouvelle politique englobe tous les nouveaux enjeux en la matière, et elle sert de guide à toutes les parties prenantes à tous les niveaux en ce qui concerne les mesures envisagées par le gouvernement dans ce secteur.

11. Le secrétaire général du COMESA, M. Sindiso Ngwenya prononce également une allocution. Il souhaite la bienvenue au ministre et aux délégués au Secrétariat du COMESA, tout en les invitant à profiter de l'hospitalité légendaire et de l'accueil chaleureux de la population de la Zambie, un pays où règnent la paix et la quiétude –un environnement idéal pour le processus de coopération et d'intégration économique régionale.

12. M. Ngwenya signale que l'objectif principal du COMESA est de transformer les économies de ses pays membres à travers l'intégration et l'action collective afin d'atteindre la croissance et le développement économique rapide et durable pour le bien-être matériel des populations de la région. Il indique, par ailleurs, que l'intégration économique régionale dans le monde d'aujourd'hui, constitue l'une des options disponibles pour générer une activité économique suffisante, améliorer l'efficacité, intensifier la concurrence, drainer les investissements, atténuer les crises et partant, créer l'emploi et réduire la pauvreté.

13. M. Ngwenya relève, en outre, que depuis sa création en 1994, quand il a pris le relais de la Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique orientale et australe

(ZEP) en place depuis 1981, le COMESA a mis en place un certain nombre de mécanismes et d'instruments destinés à la promotion, au développement, à la consolidation et à l'approfondissement de l'intégration. Il souligne ensuite que ces mécanismes et instruments comprennent la Zone de libre-échange du COMESA (ZLE) qui a attiré la participation de 14 États membres; l'Union douanière du COMESA (UD) qui sera lancée au prochain sommet du COMESA, ainsi que des programmes dans les domaines de l'infrastructure, de l'agriculture, de l'investissement, du secteur privé, du genre, de la paix et de la sécurité, etc.

14. Le secrétaire général souligne que le manque d'une infrastructure régionale adéquate dans le secteur de l'énergie dans la région COMESA constitue l'un des facteurs qui entraînent des coûts de production élevés. Il indique, en outre, que cette situation a occasionné un très bas niveau de compétitivité des pays sur les marchés locaux, régionaux et mondiaux. Il souligne, par ailleurs, que le fossé au niveau de l'infrastructure de l'énergie devrait être comblé par la mise en place d'une infrastructure régionale de l'énergie. À cette fin, il signale que le COMESA s'est actuellement lancé dans l'élaboration d'un programme de l'énergie dont l'objectif principal est de promouvoir la coopération régionale dans le développement, le commerce et le renforcement des capacités dans le secteur de l'énergie à travers l'harmonisation des questions politiques et réglementaires, le développement de l'infrastructure de la région du COMESA en matière énergétique, par le biais de l'élaboration d'un plan directeur énergique à moyen et long terme en vue de la facilitation du commerce des services dans ce domaine.

15. M. Ngwenya indique que plusieurs pays du COMESA ont établi une autorité de régulation dont le mandat couvre l'établissement et l'application des règles, l'octroi de licences, l'approbation des tarifs et des normes, etc. Il ajoute que le fait d'intégrer les systèmes énergétiques par l'harmonisation des régimes réglementaires est également devenu une tendance régionale et internationale. Il souligne, en outre, que l'intégration des synergies sur les questions réglementaires énergétiques pour tenter d'éviter les crises, telles que les crises financière et énergétique mondiales, appellent la création des associations des régulateurs de l'énergie aux niveaux régional et continental.

16. M. Ngwenya signale enfin que le but poursuivi par cette session est de lancer l'Association des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe afin d'enclencher ses opérations tel qu'évoqué dans ses statuts.

**Motion de remerciement**

17. Au nom de tous les participants, le délégué du Kenya remercie la vice-ministre de l'Énergie et de l'Eau de la République de la Zambie, l'honorable Gladys Lundwe pour avoir ouvert les travaux. Il exprime également sa profonde gratitude au peuple et au gouvernement de la Zambie pour l'accueil chaleureux réservé aux délégués depuis leur arrivée dans le pays et pour d'excellents moyens mis à leur disposition.

18. Il remercie ensuite la vice-ministre pour son discours d'ouverture si instructif tout en la rassurant que les participants seront guidés par ces orientations dans leurs délibérations.

**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux** *(point 2 de l'ordre du jour)*

19. Les participants adoptent l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion ;
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
3. Exposé sur les Statuts de l'Association des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe ;
4. Lancement de l'Association et signature des Statuts ;
5. Élection du président de l'Assemblée plénière et des présidents de portefeuilles ;
6. Exposé sur le Cadre type de la politique énergétique du COMESA ;
7. Exposé sur la Stratégie du COMESA pour la planification énergétique intégrée en vue de l'élaboration d'un plan directeur pour l'énergie ;
8. Exposé sur le programme de travail du COMESA en matière d'énergie et examen de l'état d'avancement des activités des pays sur les questions relatives à la régulation de l'énergie ;
9. Élaboration du programme de travail de l'Association pour 2009 ;
10. Questions administratives et financières de l'Association ;
11. Questions diverses ;
12. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

**Organisation des travaux**

20. Les participants adoptent l'emploi du temps suivant :

**Lundi 16 mars 2009**

Matinée - 09h00 – 12h45
Après-midi - 14h30 – 17h00

**Mardi 17 mars 2009**

Matinée - 09h00 – 12h30
Après-midi - 15h00 – 16h00

## C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

**Exposé sur les Statuts de l'Association des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe –*pour information*** (*point 3 de l'ordre du jour)*

21. Le Secrétariat présente aux participants les Statuts de l'Association des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe –ARÉFOA-- (Document CS/ID/ENERGY II) pour signature par les régulateurs de l'énergie de la région COMESA.

22. Les principaux objectifs de l'Association sont le renforcement des capacités, l'échange d'information, la formulation de politiques du secteur de l'énergie et des orientations réglementaires, ainsi que la consolidation de la coopération interrégionale sur les questions de régulation de l'énergie.

23. Lors de l'exposé sur les Statuts de l'Association, le Secrétariat rappelle aux participants que lesdits Statuts ont été transmis aux régulateurs de l'énergie de la région COMESA pour les consultations nécessaires avec les parties prenantes et approbation dans leurs pays respectifs, suite à son adoption par le Conseil des ministres du COMESA lors de sa session de novembre 2007 à Lusaka (Zambie). Et la plupart des régulateurs ont déjà envoyé leurs réponses au Secrétariat qu'ils approuvent les Statuts.

24. Le Secrétariat fait également savoir que l'objectif de cette réunion est le lancement de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) afin de commencer à mettre en œuvre ses activités telles que prévues dans ses statuts.

25. Au cours des délibérations qui s'ensuivent, les participants notent que tous les pays qui n'ont pas encore mis en place leur organe de régulation indépendant pourraient devenir des membres associés tel que prévu dans les Statuts. À cet égard, la réunion note que si des membres associés sont prêts à signer les statuts, des modalités appropriées devraient être trouvées pour les prendre à bord. Elle souligne que les membres associés devraient être assistés pour mettre en place leur organe de régulation et élaborer/revoir leur politique énergétique nationale. Les participants notent également que l'ARÉFOA pourrait servir de forum pour le renforcement des capacités, le partage des connaissances, les mécanismes de coopération, la formation, etc. Ils soulignent en outre qu'un règlement intérieur devrait être élaboré afin de permettre le bon fonctionnement de l'Association.

***Recommandation***

***26. Les participants recommandent qu'un règlement intérieur de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) soit élaboré afin de permettre le bon fonctionnement de l'Association.***

**Lancement de l'Association et signature des Statuts de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe** (*point 4 de l'ordre du jour)*

27. Les Statuts de l'ARÉFOA sont présentés pour signature. Ils sont signés par les régulateurs de l'énergie ci-après :

(i) *Egyptian Electric Utility and Consumer Protection Regulatory Agency* de la République arabe d'Égypte ;

(ii) *Ethiopian Electricity Regulatory Agency* de la République démocratique fédérale d'Éthiopie ;

(iii) *Energy Regulatory Commission* de la République du Kenya ;

(iv) L'Office de régulation de l'électricité de la République de Madagascar ;

(v) *Malawi Energy Regulatory Authority* de la République du Malawi;

(vi) *Rwanda Utilities Regulatory Agency* de la République du Rwanda; et

(vii) *Electricity Regulatory Authority* de la République du Soudan.

***Décision***

***28. Conformément à l'article 13 des Statuts sur l'« Entrée en vigueur » disposant que « Les présents Statuts entrent en vigueur le jour de leur signature par au moins cinq membres », les participants ayant confirmé que sept régulateurs ont en effet signé lesdits Statuts, ils lancent par acclamation l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA). Les Statuts signés de l'Association sont joints en annexe I au présent rapport.***

**Élection du président de la session plénière et des présidents de portefeuille** (*point 5 de l'ordre du jour)*

29. Afin de faciliter le travail de l'ARÉFOA et les préparatifs pour sa première assemblée générale annuelle (AGA), les participants conviennent et procèdent à l'élection des membres du Comité exécutif composé du président de la Séance plénière et de quatre présidents des Comité de portefeuille.

***Décision***

***30. Les participants élisent :***

***i) le Kenya comme président de la Séance plénière ;***
***ii) les présidents de portefeuille suivants :***

- ***Égypte --Comité du portefeuille Électricité ;***
- ***Rwanda --Comité du portefeuille Pétrole et gaz***
- ***Éthiopie --Comité du portefeuille Énergies renouvelables ;***
- ***Soudan --Comité du portefeuille Environnement et efficience énergétique.***

**Exposé sur le Cadre type de la politique énergétique du COMESA --pour information** *(point 6 de l'ordre du jour)*

31. Le Secrétariat présente aux participants le Cadre type de la politique énergétique du COMESA (document CS/ID/ENERGY/III) pour information.

32. L'axe principal de ce cadre est de fournir aux États membres du COMESA des lignes directrices harmonisées qui faciliteraient l'harmonisation des politiques énergétiques dans la région COMESA en vue d'améliorer l'efficience et d'accroître l'investissement.

33. L'objectif spécifique du cadre est de fournir les grandes lignes attendues dans une politique énergétique nationale que les pays peuvent alors adopter ou adapter, et donc harmoniser les politiques dans le cadre de l'intégration régionale.

34. Le Cadre type de la politique énergétique du COMESA met également en relief les questions clés dans le secteur de l'énergie, les politiques énergétiques concernant l'offre et la demande, les objectifs et les instruments de politique, les questions transversales, ainsi qu'un plan d'action provisoire.

35. Au cours des délibérations qui s'ensuivent, les participants soulignent que le Cadre type de la politique énergétique du COMESA devrait être communiqué aux États membres et exhortent ces derniers à l'utiliser dans la révision ou l'élaboration de leurs politique et législation nationales en matière d'énergie. De même, le Secrétariat devrait faire le suivi de l'état d'avancement de l'élaboration des politiques énergétiques nationales dans les États membres. Le Cadre type de la politique énergétique du COMESA est joint au présent rapport en annexe II.

**Exposé sur la Stratégie du COMESA pour la planification énergétique intégrée en vue de l'élaboration d'un plan directeur pour l'énergie *--pour information*** *(point 7 de l'ordre du jour)*

36. Le Secrétariat présente aux participants l'étude sur la stratégie de planification intégrée dans le développement des ressources énergétiques et une politique stratégique sur le développement et l'usage des ressources énergétiques renouvelables et nucléaires (document CS/ID/ENERGY-REGINFRA/D//) pour examen.

37. L'objet de l'étude est de mettre en place un cadre stratégique pour la coopération en matière énergétique parmi les États membres du COMESA à travers l'élaboration d'une stratégie de planification intégrée relative au développement de ressources énergétiques et d'une politique stratégique concernant le développement et l'usage de sources d'énergie renouvelables et de l'énergie nucléaire.

38. L'objectif global de la stratégie de planification intégrée concernant le développement et l'usage de sources d'énergie renouvelables, telles que l'énergie éolienne, solaire et nucléaire est de contribuer à assurer un approvisionnement plus fiable, économique et durable pour la région COMESA, grâce à l'utilisation conjointe des ressources énergétiques, y compris les infrastructures connexes telles que les réseaux de transmission et de distribution d'électricité, les oléoducs et les gazoducs, de façon à ce que les consommateurs puissent bénéficier de services offerts à un coût abordable et

dans des conditions fiables. Cela permettrait assurément de faire face aux contraintes du côté de l'offre auxquelles est confrontée la région, en tirant profit des avantages induits par les économies d'échelle et d'envergure ; en retour, cela contribuerait à une compétitivité de la production et à une croissance économique accrues en vue d'une réduction de la pauvreté.

39. L'objectif spécifique est d'aider la région COMESA à atteindre un niveau plus élevé de coopération régionale stratégique dans l'utilisation et l'exploitation des ressources énergétiques modernes, y compris leurs infrastructures, en vue de maximiser les gains énergétiques à court, moyen et long terme.

40. La stratégie de planification intégrée met l'accent sur les questions clés dans le secteur de l'énergie ; la coopération en matière d'énergie ; les ressources énergétiques dans la région COMESA ; l'état de la coopération dans le développement et l'utilisation des ressources énergétiques au sein des pays du COMESA ; le développement intégré de l'énergie régionale ; les mesures d'incitation à la participation aux projets de développement régional; les outils de mise en œuvre de la stratégie de planification intégrée ; et le plan d'action pour l'élaboration du plan directeur.

41. Les participants notent que la stratégie de planification intégrée sera validée à l'occasion d'un atelier qui devrait regrouper toutes les parties prenantes ; à l'issue de la validation, elle sera soumise au mécanisme décisionnaire du COMESA.

42. Durant les délibérations qui s'ensuivent, les participants notent qu'il convient d'incorporer dans le principal document les défis résultant de la mise en œuvre de la stratégie de planification intégrée. Ils notent en outre qu'il faudrait élaborer un plan d'atténuation des effets des catastrophes. De plus, les participants mettent en exergue la nécessité de prendre également en considération les besoins des États membres insulaires.

43. Les participants notent également les conditions à remplir pour l'établissement d'un marché commun d'électricité pouvant inclure la maturité du marché interne et l'harmonisation des cadres de régulation, la disponibilité d'une infrastructure adéquate, y compris les interconnexions internationales, une capacité suffisante des réseaux électriques horizontaux ainsi que des règles et procédures transfrontières communes.

44. Le document sur de la stratégie de planification intégrée dans le développement des ressources énergétiques et une politique stratégique sur le développement et l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables et nucléaires figure en annexe III du présent rapport.

**Recommandations**

***45. Les participants recommandent que :***

***(a) les Membres et les Membres associés doivent soumettre au Secrétariat des renseignements détaillés sur l'énergie et les projets d'énergie du pays, basés sur les gabarits que le Secrétariat leur communiquera, ainsi que les plans d'énergie à long terme qu'appliquent actuellement les pays respectifs et leurs efforts de***

***réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en matière d'énergie;***

***(b) les Membres et les Membres associés sont invités à faire parvenir au Secrétariat leurs commentaires et suggestions sur l'amélioration de la stratégie de planification intégrée en matière d'énergie.***

**Présentation du programme de travail du COMESA en matière d'énergie et revue de l'état d'avancement des activités nationales sur les questions de régulation de l'énergie** *(point 8 de l'ordre du jour)*

46. Le Secrétariat présente aux participants le programme du COMESA en matière d'énergie (document CS/ID/ENERGY-REG/2/1), lequel contient les activités du programme de travail de l'exercice 2009.

47. Le programme du COMESA en matière d'énergie se propose d'harmoniser la politique énergétique et les cadres de régulation à travers la préparation d'une politique type et des lignes directrices de régulation du secteur de l'énergie; ainsi que l'établissement d'une association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe. Le programme entend en outre faciliter le commerce des services d'énergie à travers le développement de normes harmonisées. De plus, il prévoit le développement de l'infrastructure énergétique régionale dans le cadre de l'élaboration du plan directeur de l'énergie à moyen et long terme. Les principaux domaines dans le secteur de l'énergie sont la génération et la transmission afin de faciliter les échanges d'énergie électrique et le commerce transfrontière de l'électricité et de réduire les écarts élevés dans les prix de l'électricité dans les divers pays de la région.

48. Dans les délibérations qui s'ensuivent, les participants notent que le Secrétariat assure en outre la coordination des projets dans le domaine de la génération et de la transmission d'énergie ainsi que la mobilisation des ressources, conjointement, dans le cadre du contexte régional. Et la question des normes a également été débattue. À cet égard, les participants mettent en exergue la nécessité de normes d'étiquetage pour les équipements d'énergie électrique ainsi que l'élaboration des normes pour le gaz.

49. Les participants mettent également en relief la nécessité d'échanger les expériences des diverses agences de régulation et des ministères de l'énergie à travers ce forum sur les diverses activités menées en matière de régulation de l'énergie. Le Programme de travail du COMESA en matière d'énergie figure en annexe IV du présent rapport.

**Élaboration du programme de travail de l'Association pour 2009** *(point 9 de l'ordre du jour)*

50. Les participants identifient certaines lignes directrices pour l'élaboration du programme de travail de l'Association pour l'exercice 2009. Ils notent la nécessité d'établir une coopération avec d'autres associations de régulation régionales et internationales similaires afin d'éviter la duplication des efforts et le gaspillage des ressources.

***Décisions***

***51. Les participants conviennent des éléments suivants au titre du programme de travail de l'Association:***

i. ***Chaque agence de régulation et pays associé devrait désigner un point focal pour servir de représentant national dans chaque groupe de portefeuille ; cette information devrait être communiquée au Secrétariat, qui la transmettra aux présidents de portefeuille ;***

***ii. Le Secrétariat devrait collecter toutes les informations sur les coordonnées des membres de chaque groupe de portefeuille;***

***iii. Le Secrétariat, en collaboration avec le président de chaque groupe de portefeuille, communiquera avec les représentants des pays dans son groupe en vue de l'élaboration des termes de référence pour le plan de travail de son groupe ;***

***iv. La durée du programme devrait être de deux ans;***

***v. Les termes de référence du plan de travail devraient être présentés à la séance plénière pour approbation;***

***vi. Le Secrétariat devra élaborer le programme de travail de l'ARÉFOA compte tenu des contributions des groupes de portefeuille respectifs ;***

***vii. Chaque groupe de portefeuille devrait préparer un rapport intérimaire pour chaque séance plénière tout au long de la durée du programme pour suivi, ainsi qu'un rapport final en fin de programme à la séance plénière pour approbation.***

**Questions administratives et financières de l'Association** *(point 10 de l'ordre du jour)*

52. Les participants discutent de certaines questions administratives et financières concernant l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe venant d'être établie.

***Décision***

***53. Les participants conviennent de ce qui suit:***

***(i) Le Secrétariat du COMESA assumera le rôle de secrétariat intérimaire de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA);***

***(ii) Le Secrétariat préparera un budget pour une période initiale de deux ans en conformité avec le programme de travail de l'Association.***

**Questions diverses** *(point 11 de l'ordre du jour)*

54. Sous ce point de l'ordre du jour, l'USAID indique que le Programme régional de l'énergie pour l'Afrique orientale a débuté en novembre 2008. Il comprend deux activités, à savoir COMPTE sous le volet commerce, intégration et compétitivité régionaux ; ainsi que le Programme Infrastructure en Afrique (AIP) pour faciliter le financement des projets d'énergie viables en Afrique subsaharienne. Les activités futures couvriront l'énergie propre.

**Adoption du rapport et clôture de la réunion** *(point 12 de l'ordre du jour)*

55. Les participants adoptent le rapport moyennant des amendements.

**Clôture de la réunion**

56. En clôturant la réunion, le directeur du Développement des infrastructures au Secrétariat du COMESA, au nom du secrétaire général, remercie les délégués de leur participation active aux travaux, ce qui a permis à la réunion de lancer avec succès l'Association régionale des régulateurs de l'énergie l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA). Enfin, il leur souhaite un bon voyage retour dans leurs pays respectifs.